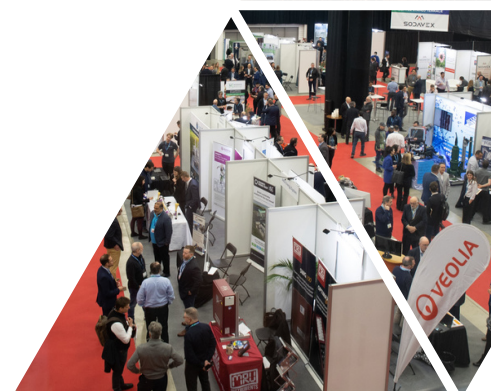


FORUM GNR 2024

9 AU 11 AVRIL 2024

CENTREXPO COGECO
DRUMMONDVILLE, QC, CANADA



PROSPECTUS
EXPOSANTS &
COMMANDITAIRES



ORGANISATEURS:



RENCONTREZ DES PROFESSIONNELS DU GNR

Le Forum GNR est le premier événement canadien entièrement dédié au gaz naturel renouvelable (GNR). Organisée par BiogasWorld et ses partenaires, cette foire commerciale d'une durée de trois jours offrira une chance unique aux participants de se rassembler et d'échanger avec les nombreux acteurs de la filière grâce à une série de présentations et d'activités de réseautage.

99 %

des répondants à notre sondage souhaitent participer à nouveau au Forum GNR en 2023*

99 %

des répondants ont évalué la première édition du Forum GNR de « Bien » à « Excellent »

ILS ÉTAIENT LÀ EN 2023

AB Energy Canada
Adicomp
AirCo
Anaero
Angi
Aquabec
Avensys Solutions
Bauer Compressors
Bio Énertek
BiogasWorld
BiogazTech
Biogest
Busch Vacuum Solutions
Coop Carbone
Desjardins
DHB Valves
DLS Biogas
DMT Clear Gas
D&G
Drycake
EDL

Electrochaea Gmbh
Endress+Hauser
Énergir
EnviroCompétences
Evonik
Fasken
FNX-Innov
Fonds de Solidarité FTQ
Fournier Industries
Gazifère
Génitique
GNR Québec Capital
Government of Quebec
GraniteFuel Engineering
Greenlane Biogas
H2Flow
Hetek Solutions Inc.
Hitachi Zosen Inova
Hydron
John Brooks

KGO Group
Keridis Bioénergie
Méthalac
Morrow Energy
Midland Resource Recovery
MRU Instruments
Nature Energy
Netzsch Canada
Peters
Prodeval
Pyro Green-Gas
Qarbonex
Sentry
Sodavex
Sysadvance
Van Dyk
Terravest Renewables
Veolia
Waga Energy
Westech Industrial

*Selon les données recueillies auprès de 104 répondants à notre sondage maison effectué après la tenue de l'événement en avril 2023.



POURQUOI PARTICIPER?



Rencontrez plus de 500 professionnels de l'industrie du GNR d'ici et d'ailleurs.



Interagissez avec des dizaines de clients et partenaires potentiels.



Bénéficiez d'une plus grande visibilité par le biais de nos réseaux sociaux.



Soyez répertoriés sur le site Web du Forum GNR et l'application mobile de l'événement.



Contribuez directement au développement du marché du GNR.



Jetez un coup d'oeil à vos concurrents et à leur stratégie d'affaires.



Augmentez la notoriété de votre entreprise auprès des parties prenantes de l'industrie.



Profitez d'une solution marketing rentable et d'un excellent retour sur investissement.

LIEU

Le Forum GNR 2024 se tiendra au:

Centrexpo Cogeco Drummondville

550, rue Saint-Amant Drummondville (Québec) J2C 6Z3

Mardi 9 avril

Visites industrielles

12PM - 5PM*

Mercredi 10 avril

Salon d'exposition et conférences

8AM - 7PM

Jeudi 11 avril

Salon d'exposition et conférences

8AM - 5PM

*Les heures d'ouverture sont sujettes à changement

► **FORUM GNR 2024**



QUI PARTICIPE?

Le Forum GNR a pour objectif de rassembler et de mobiliser toutes les parties prenantes de la filière du gaz naturel renouvelable. Notre mission est d'accélérer le partage des connaissances et la génération d'occasions d'affaires afin d'accroître la quantité de GNR produit au Québec et ailleurs dans le monde.

Nous encourageons fortement les organisations suivantes à participer au Forum GNR 2024, notamment à titre d'exposant ou de commanditaire de l'événement :

- Acheteurs et producteurs de GNR
- Associations
- Cabinets juridiques
- Consultants en biogaz et en GNR
- Coopératives agricoles
- Développeurs de projets
- Entreprises de construction
- Firmes d'ingénierie
- Fournisseurs d'équipements
- Fournisseurs de solutions de purification du biogaz
- Services financiers
- Services de gestion des déchets

De nombreux plans de partenariat et de visibilité vous sont offerts afin de placer votre entreprise au premier plan de l'industrie.

N'hésitez pas à nous contacter pour modifier un plan ou obtenir des services de visibilité personnalisés.



PLANS DE VISIBILITÉ

► PARTENAIRE PRÉSENTATEUR (1) - RÉSERVÉ

Promotion pendant l'évènement

- Présentation du partenaire et remerciements chaque jour par les organisateurs (conférences)
- Logo sur les objets promotionnels de la conférence (1er niveau)
- Logo sur tout l'affichage de l'évènement, incluant sur les écrans
- Promotion sur l'application mobile et réseautage avec les participants
- Cahier du participant en ligne : une page de promotion ainsi que remerciements des organisateurs

Promotion en ligne

- Logo, présentation et lien vers votre site sur le site web de la conférence (1er niveau)
- Infolettre de présentation du partenaire envoyée aux participants (mois de votre choix)
- Publications sur les réseaux sociaux (2 publications sur LinkedIn et Twitter)
- Logo dans toutes les infolettres du Forum GNR (2 fois par mois)

Conférences et salon d'exposition

- Siège au comité de contenu
- Place de conférencier et de modérateur dans la session de choix
- Kiosque 20 x 10
- 10 inscriptions complètes (accès aux conférences, dîners et cocktail)

► PARTENAIRES STRATÉGIQUES (2) - RÉSERVÉ

Promotion pendant l'évènement

- Présentation du partenaire et remerciements chaque jour par les organisateurs (conférences)
- Logo sur les objets promotionnels de la conférence (2e niveau)
- Logo sur tout l'affichage de l'évènement, incluant sur les écrans
- Promotion sur l'application mobile et réseautage avec les participants
- Cahier du participant en ligne: une page de promotion ainsi que remerciements des organisateurs

Promotion en ligne

- Logo, présentation et lien vers votre site sur le site web de la conférence (2e niveau)
- Infolettre de présentation du partenaire envoyée aux participants (mois de votre choix)
- Publications sur les réseaux sociaux (2 publications sur LinkedIn et Twitter)
- Logo dans toutes les infolettres du Forum GNR (2 fois par mois)

Conférences et salon d'exposition

- Siège au comité de contenu
- Place de conférencier et de modérateur dans la session de choix
- Lounge et deux kiosque connexes (20x10)
- 8 inscriptions complètes (accès aux conférences, dîners et cocktail)

► FORUM GNR 2024

► PARTENARIAT PLATINE (2) - \$15 000

Promotion pendant l'évènement

- Présentation du partenaire et remerciements chaque jour par les organisateurs (conférences)
- Logo sur les objets promotionnels de la conférence (3e niveau)
- Logo sur tout l'affichage de l'évènement, incluant sur les écrans
- Promotion sur l'application mobile et réseautage avec les participants
- Cahier du participant en ligne : une demi-page de promotion ainsi que remerciements des organisateurs

Promotion en ligne

- Logo, présentation et lien vers votre site sur le site web de la conférence (3e niveau)
- Publications sur les réseaux sociaux (2 publications sur LinkedIn et Twitter)
- Logo dans toutes les infolettres du Forum GNR (2 fois par mois)

Conférences et salon d'exposition

- Kiosque de 20x10
- Possibilité d'effectuer la modération, d'être conférencier
- 4 inscriptions complètes (accès aux conférences, dîners et cocktail)

► PARTENARIAT OR (4) - \$8 000

- Présentation du partenaire et remerciements chaque jour par les organisateurs (conférences)
- Logo sur les objets promotionnels de la conférence
- Logo sur tout l'affichage de l'évènement, incluant sur les écrans
- Promotion sur l'application mobile et réseautage avec les participants
- Cahier du participant en ligne : une demi-page de promotion ainsi que remerciements des organisateurs
- Logo, présentation et lien vers votre site sur le site web de la conférence
- Publications sur les réseaux sociaux
- Logo dans toutes les infolettres du Forum GNR (2 fois par mois)
- Kiosque de 10x10
- 2 inscriptions complètes (accès aux conférences, dîners et cocktail)

► PARTENARIAT ARGENT (8) - \$3 000

- Logo sur les objets promotionnels de la conférence
- Logo sur tout l'affichage de l'évènement
- Promotion sur l'application mobile et réseautage avec les participants
- Cahier du participant : remerciements des organisateurs
- Logo, présentation et lien vers votre site sur le site web de la conférence
- Publications sur les réseaux sociaux
- Logo dans toutes les infolettres du Forum GNR (2 fois par mois)
- 2 inscriptions complètes (accès aux conférences, dîners et cocktail)

PLANS DE VISIBILITÉ

▶ PARTENAIRE AGRI (1) - \$5 000

Permet d'offrir un rabais aux agriculteurs

- Logo sur les badges d'événement pour les agriculteurs (achetés à prix réduit)
- Logo sur les produits promotionnels de la conférence (affiches, slides dans le hall d'exposition)
- Présence virtuelle sur l'application de l'événement et réseautage avec les participants inscrits
- Note de remerciement des organisateurs dans le guide du salon du participant
- Logo et profil sur le site Internet de l'événement (page Sponsors)
- Reconnaissance sur les réseaux sociaux
- 1 inscription complète à l'événement (conférences, déjeuners, cocktail de réseautage)

▶ PARTENAIRE LANIÈRE - RÉSERVÉ

Tous les badges des participants distribués pendant l'événement seront attachés par une lanière avec le logo de votre entreprise et celui de l'événement.

- Logo du partenaire sur les lanières du Forum GNR
- Logo et profil de votre entreprise sur le site web
- Logo dans les infolettres du Forum GNR (2 par mois)
- Présence virtuelle sur l'application de l'événement
- Réseautage sur l'application mobile du Forum GNR (accès aux conférences requis)
- 2 inscriptions complètes (accès aux conférences, dîners et cocktail)

▶ PARTENAIRE DÎNER (2) - \$5 000 PAR JOUR

Les deux dîners, soit celui du mercredi 10 avril et du jeudi 11 avril seront commandités.

Les participants auront l'occasion de manger sur place et échanger avec les autres convives.

- Deux bannières situées dans la salle à dîner (à fournir)
- Logo et profil de votre entreprise sur le site web
- Mot de bienvenue (5 minutes) lors du dîner et remerciement pendant les conférences
- Présence virtuelle sur l'application de l'événement
- Réseautage sur l'application mobile du Forum GNR (accès aux conférences requis)
- 2 inscriptions complètes (accès aux conférences, dîners et cocktail)

▶ COCKTAIL RÉSEAUTAGE - \$5 000

Le cocktail de réseautage se tiendra mercredi le 10 avril après la première journée de l'exposition, de 17h à 19h, où les participants auront l'occasion d'échanger.

- Deux bannières situées à l'entrée de la réception et près du bar (à fournir)
- Logo et profil de votre entreprise sur le site web
- Remerciement des organisateurs pendant les conférences
- Présence virtuelle sur l'application de l'événement
- Réseautage sur l'application mobile du Forum GNR (accès aux conférences requis)
- 2 inscriptions complètes (accès aux conférences, dîners et cocktail)

▶ COMMANDITE COIN CAFÉ - RÉSERVÉ

Un coin café sera aménagé dans la salle d'exposition pour offrir boissons chaudes et rafraîchissements aux participants pendant l'exposition.

- Deux bannières situées près du coin café (à fournir)
- Logo et profil de votre entreprise sur le site Web
- Présence virtuelle sur l'application de l'événement
- Réseautage sur l'application mobile du Forum GNR (accès aux conférences requis)
- 2 inscriptions complètes (accès aux conférences, dîners et cocktail)

▶ STAND D'EXPOSITION - \$1 999*

- Kiosque 10 x 10
- Logo et profil de votre entreprise sur le site Web
- Présence virtuelle sur l'application de l'événement
- Réseautage sur l'application mobile du Forum GNR (accès aux conférences requis)
- 1 inscription complète (accès aux conférences, dîners et cocktail)

Des participants supplémentaires peuvent assister à l'événement via l'achat d'un accès aux conférences (inclut les repas et le cocktail de réseautage) ou l'accès gratuit à l'exposition (pas de repas, ni de conférence ou de cocktail de réseautage).

* Early bird Prix membre:	1 999\$ + taxes
Early Bird Prix non-membre:	2 299\$ + taxes
Prix membre régulier:	2 299\$ + taxes
Prix non-membre régulier:	2 599\$ + taxes

PLANS DE VISIBILITÉ

	PRÉSENTATEUR	STRATÉGIQUE	PLATINE	OR	ARGENT	AGRI	LANIÈRE	DÎNER	COCKTAIL RÉSEAUTAGE	COIN CAFÉ	EXPOSANT
Participation aux conférences											
Place de conférencier et modérateur	Au choix	Au choix	✓	-	-	-	-	-	-	-	-
Salon et accréditations											
Inscriptions complètes ¹	10	8	4	2	2	1	2	2	2	2	1
Kiosque d'exposition	20' x 10'	Lounge et 2 kiosques connexes	10' x 10'	10' x 10'	-	-	-	-	-	-	10' x 10'
Visibilité											
Logo - Matériel et affichage	1er niveau	2e niveau	3e niveau	4e niveau	5e niveau	6e niveau	Lanière	2 bannières à fournir	2 bannières à fournir	2 bannières à fournir	-
Présentation et remerciements	Conférences	Conférences	Conférences	Conférences	-	Conférences	-	Dîner et conférences	Conférences	-	-
Site Web et application mobile	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Infolettre envoyée aux participants	Infolettre dédiée	Infolettre dédiée	Logo	Logo	Logo	Logo	Logo	-	-	-	-
Promotion sur les réseaux sociaux	2 publications	2 publications	2 publications	2 publications	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Publicité - Guide du visiteur en ligne	1 page	1 page	1/2 page	1/2 page	-	-	-	-	-	-	-
Investissement											
Total (CAD, taxes non incluses)	30 000\$	25 000\$	15 000\$	8 000\$	3 000\$	5 000\$	7 000\$	5 000\$ par jour	5 000\$	5 000\$	2 299\$ ²
Places disponibles	RÉSERVÉ	RÉSERVÉ	2	4	8	1	RÉSERVÉ	2	1	RÉSERVÉ	65

¹ Les inscriptions complètes incluent: l'accès aux conférences, les coupons repas pour les dîners (10 et 11 avril) et le cocktail réseautage (10 avril).

² Prix régulier - 2 299\$ pour les membres BiogasWorld. Le prix non-membre est 2 599\$.

FORMULAIRE DE RÉSERVATION

Veuillez remplir le formulaire ci-présent et le faire parvenir à natalia@biogasworld.com

COORDONNÉES

Nom de la compagnie

Ville, État / Province, Code postal

Nom du responsable

Numéro de téléphone du responsable

Adresse postale de l'entreprise

Numéro de téléphone de l'entreprise

Courriel du responsable

PLANS DE VISIBILITÉ

- ☐ Partenaire présentateur - RÉSERVÉ
- ☐ Partenaire stratégique - RÉSERVÉ
- ☐ Platine - 15 000\$
- ☐ Or - 8 000\$
- ☐ Argent - 3 000\$
- ☐ Agri - 5 000\$
- ☐ Partenaire lanrière - RÉSERVÉ
- ☐ Partenaire dîner - Jour 1 - 5 000\$
- ☐ Partenaire dîner - Jour 2 - 5 000\$
- ☐ Commandite cocktail réseautage - 5 000\$
- ☐ Commandite coin café - RÉSERVÉ

PAIEMENT

Tous les prix sont en devise canadienne (CAD). Une facture sera émise par D.E.E. Global inc. dans les jours suivant la réception de cette réservation signée.

Veuillez signer et retourner les pages suivantes (9 à 12) avec vos initiales.

Signature: _____

KIOSQUE D'EXPOSITION

- ☐ Stand régulier (10'x 10') - Prix Membre - Prévente - 1 999\$
- ☐ Stand régulier (10'x 10') - Prix Membre (> Déc 1, 2023)- 2 299\$
- ☐ Stand régulier (10'x 10') - Prix Non-Membre - Prévente- 2 299\$
- ☐ Stand régulier (10'x 10') - Prix Non-Membre (> Déc 1, 2023) - 2 599\$
- ☐ Stand grande surface (600pi² et plus)

Spécifier les dimensions:

Chaque kiosque comprend une cloison en rideau noire, une table avec nappe (4 pieds), deux chaises, une poubelle, identification et un tapis gris. Un couvre-sol est obligatoire sur les grandes surfaces. Les cloisons rigides sont disponibles, contactez-nous pour une soumission.

Électricité non incluse pour tous.

Tous les partenaires et exposants sont priés de remettre un dépôt de 50 % du coût (+ taxes applicables) lors de la remise de ce formulaire de réservation afin de choisir l'emplacement de leur kiosque. Le solde est payable au plus tard le 1er février 2024.

Toute demande d'annulation doit être communiquée par écrit et entraînera la perte du dépôt.

Chaque exposant libère la direction du salon de toute responsabilité en cas de bris ou de perte et s'engage à respecter les normes d'exposition et de bon voisinage durant le salon.

Date: _____

RÈGLEMENTS ET MODALITÉS

1. Paiement de loyer

Tout paiement de loyer effectué moins de 45 jours avant l'ouverture du Salon doit être en espèces, ou sous forme de mandat bancaire ou postal, ou de chèque certifié ou de traite bancaire. Les chèques ordinaires ne sont pas acceptés. Tout solde non acquitté au moment du montage du Salon entraînera la résiliation du présent contrat

2. Contrat

À défaut de la délivrance au promoteur d'un exemplaire du contrat dûment signé par le partenaire ou l'exposant, ou du paiement des montants dus, le partenaire ou l'exposant perd ses droits ainsi que tout paiement déjà fait en vertu du contrat. Il y a défaut de paiement lorsque le promoteur du Salon n'a pas reçu les paiements aux dates stipulées au contrat sauf entente contraire avec le promoteur.

3. Reconnaissance des règlements

Le partenaire et l'exposant accepte d'être régi par les règlements du promoteur dont il reconnaît, par la présente, en avoir reçu un exemplaire.

4. Droits non transférables

Les droits conférés au partenaires ou à l'exposant en vertu de ce contrat ne sont pas transférables d'aucune façon que ce soit par sous-location, cession ou licence. Le présent contrat lie également les héritiers et successeurs des parties. Le partenaire et l'exposant ne peut d'aucune façon céder, transférer ou partager l'espace loué en vertu de son contrat.

5. Spécifications des espaces

Le partenaire et l'exposant ne doit pas utiliser plus d'espace que l'espace loué pour ses activités. Les aménagements de moins de 400 pi² ne doivent pas dépasser 8 pieds de hauteur et la hauteur des côtés ne doit pas nuire aux exposants voisins à moins d'autorisation spéciale du promoteur du Salon. Chaque stand mesure 10 pieds de largeur x 10 pieds de profondeur, sauf avis contraire.

6. Assurance-responsabilité civile

Le partenaire et l'exposant est tenu de souscrire à une assurance-responsabilité civile de deux (2) millions de dollars. Cette assurance doit nommer la BiogasWorld Media Inc. et D.E.E. Global inc. à titre d'assurés supplémentaires et comprendre une assurance "tous risques" des locataires et tout autre genre d'assurance requise afin de couvrir la participation du partenaire et de l'exposant au Salon. Telles assurances doivent prévaloir du début du jour d'installation jusqu'à la fin du jour de sortie stipulée dans ce contrat. Le partenaire et l'exposant se tient responsable de tout dommage résultant de sa participation au Salon et en tient indemne le promoteur (BiogasWorld Media Inc. et D.E.E. Global inc.) et l'administration du Salon. Le partenaire et l'exposant est tenu de fournir une telle preuve sur demande du promoteur et / ou de l'administration du Salon

7. Accréditation

Tout le personnel partenaire et exposant doit porter, bien en vue et en tout temps durant les heures d'ouverture du Salon, l'accréditation au nom du partenaire ou de l'exposant fournie par le promoteur du Salon.

8. Règlements préventifs

Tous les produits et matières exposés doivent se conformer aux règlements sur la prévention des incendies et sur la sécurité des gouvernements municipal, provincial et fédéral et du hall d'exposition et porter les étiquettes conformes à ces règlements.

9. Tirage ou concours

Le partenaire ou l'exposant qui a l'intention de faire un tirage ou un concours au Salon doit fournir au promoteur du Salon, au plus tard 30 jours avant l'ouverture du Salon, un exemplaire des règlements du tirage ou du concours, de la formule d'inscription et de la confirmation d'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour approbation avant le Salon. Les noms, adresse et numéro des gagnants doivent être fournis par écrit au promoteur du Salon au plus tard 10 jours après la fin du Salon. Le promoteur se réserve le droit d'interdire toute forme de tirage.

10. Conventions collectives

Le partenaire et l'exposant s'engage à respecter les modalités des conventions collectives et des relations de travail en vigueur, des contrats passés entre le promoteur du Salon et les entreprises de service officielles du Salon et le hall d'exposition et des lois du travail du territoire où se trouvent les installations d'expositions.

11. Réception et expédition

La réception et l'expédition des matières d'exposition se font UNIQUEMENT à la porte du hall d'exposition, et seulement durant les périodes d'installation et de sortie stipulées. L'exposant doit être présent à cette porte pour la réception ou l'expédition de ses matières d'exposition. Le promoteur du Salon et le personnel du hall d'exposition ne peuvent réceptionner ou expédier les matières d'exposition, ni accepter la responsabilité de telles matières. Le nom de l'exposant ou du partenaire, celui de la personne responsable des pièces exposées pendant la durée du Salon et le numéro de l'espace ou des espaces d'exposition doivent être clairement indiqués sur toutes les matières d'exposition et sur les connaissements.

12. Montage des stands

Le montage des stands et des pièces à exposer doit être terminé à 19 h la veille de l'ouverture du Salon. Les pièces exposées doivent demeurer intactes pendant toute la durée du Salon. Toutes les pièces exposées doivent être sorties du hall d'exposition le jour de la fermeture avant minuit, sans quoi l'exposant ou le partenaire devra payer les frais de leur enlèvement et aliénation.

13. Approbation

Quand les présentes modalités exigent l'approbation ou l'autorisation du promoteur du Salon, la décision du promoteur du Salon est sans appel.

14. Interdiction ou expulsion

Le promoteur du Salon a le droit en tout temps de rejeter, interdire, déplacer ou enlever tout produit, service, stand ou pièce exposée et d'expulser tout partenaire ou exposant ou son personnel si le promoteur juge cette mesure nécessaire pour garder le caractère du Salon ou d'y maintenir l'ordre.

15. Brevets et propriétés intellectuelles

Le promoteur du Salon ne peut être tenu responsable d'une quelconque utilisation par un un partenaire ou un exposant d'objets tangibles ou intangibles soumis à la loi sur les droits d'auteur, ou qui constituent des marques de commerce ou des brevets ou tout autre type de propriété industrielle ou intellectuelle protégée par des droits spécifiques. À cet effet, le mot "utilisation" recouvre des termes aussi divers que "démonstration", "reproduction", "diffusion", ou "exposition", sans que cette liste soit exhaustive. Ledit partenaire et exposant convient de se porter garant du promoteur et de ses mandataires respectifs, et de prendre leur défense en cas de recours, poursuite et / ou réclamation à l'encontre de D.E.E. Global inc. ou de ses mandataires respectifs, dans le cas où une ou plusieurs de ces actions résulteraient directement ou indirectement de l'utilisation d'objets ou de travaux mentionnés ci-dessus.

16. Responsabilité en cas de danger

Le promoteur du Salon ne peut d'aucune façon être tenu responsable du défaut d'exécution d'une quelconque modalité du contrat de location d'espace d'exposition, si ce défaut résulte directement ou indirectement de cas fortuits tels que incendie, tempête, inondation, guerre, insurrection, révolte, désordre civil, arrêt de travail, etc.

17. Résiliation

Le promoteur du Salon peut résilier en tout temps ce contrat en remboursant intégralement le paiement lui ayant été versé par l'exposant en guise de loyer ou par le partenaire en guise de contribution à titre de partenaire; dans ce cas, le promoteur ne pourra être tenu responsable de toute somme ou dépense engagée par le partenaire ou l'exposant pour les frais de l'événement, ni de pertes de revenus encourues par l'annulation dudit contrat. Toute annulation du partenaire ou de l'exposant entraîne l'obligation de payer la totalité du montant prévu à cette fin.

18. Droits rattachés aux espaces

Si le partenaire ou l'exposant résilie son contrat de location d'espace d'exposition, il renonce ainsi à tous les droits et revendications rattachées audit espace et le promoteur du Salon peut louer cet espace à d'autres partenaire ou exposants.

19. Conformité aux modalités

Le promoteur du Salon a le droit de résilier le contrat de location d'espace d'exposition si le partenaire ou l'exposant ne se conforme pas à une modalité du contrat ou refuse de se conformer aux modalités d'exposition du Salon. L'e partenaire et l'exposant perd alors toute somme versée en loyer comme dommage intérêts et doit libérer l'espace d'exposition sur l'ordre du promoteur du Salon.

20. Modalités d'exposition

Le partenaire et l'exposant accepte de se conformer aux présentes modalités d'exposition et à toute modalité dont le promoteur du Salon pourrait juger nécessaire de temps à autre avant, pendant et après le Salon.

21. Enregistrement et photographie

Le promoteur se réserve le droit d'enregistrer, photographier ou filmer tout exhibit se trouvant sur les lieux du Salon pour quelque fin que ce soit.

22. Prédiction de l'achalandage

L'exposant reconnaît qu'aucune représentation ne lui a été faite par le promoteur quant aux performances anticipées d'achalandage présumé.

23. Sollicitation

Aucune sollicitation ne devra être faite à l'extérieur des stands, ni dans les aires communes ni à l'extérieur. Toute collecte de fonds est interdite sur la totalité du Salon.

24. Présence

Le partenaire et l'exposant s'engage à garder son stand ouvert avec un de ses représentants sur place, et ce durant toutes les heures d'ouverture du Salon. À défaut, le promoteur pourra expulser cet exposant ou partenaire sans autre délai ni avis, et ce sans dédommagement.

25. Allocation des emplacements

Pourvu que le Centrexpo Cogeco de Drummondville mette les installations réservées par la BiogasWorld Media Inc. et D.E.E. Global inc. (ci-après appelée : le concédant) à sa disposition, Forum GNR 2024 (ci-après appelé : l'Exposition) aura lieu au Centrexpo Cogeco de Drummondville. L'allocation des emplacements est effectuée par le concédant de la façon qu'il considère la plus équitable, et en autant que cette allocation soit techniquement possible, et l'entreprise signataire du présent contrat ou son mandataire (appelé : l'exposant/partenaire) ne peut contester l'emplacement qui lui est alloué. S'il juge à propos, le concédant pourra changer l'emplacement alloué à un partenaire ou à un exposant afin de conserver à l'Exposition son caractère particulier ou d'assurer son bon fonctionnement. L'insatisfaction du partenaire ou de l'exposant ou la nécessité de modifier l'emplacement du stand qui lui est alloué n'autorisent en rien ce dernier à annuler sa participation, réclamer une compensation auprès du concédant, ou les deux.

26. Électricité

Nul autre que l'entrepreneur désigné par le Centrexpo Cogeco de Drummondville ne peut effectuer, sur le site de l'Exposition, des raccords électriques ou interrompre les services d'électricité, installer des conduits ou des projecteurs électriques, ou faire tout autre travail en électricité ou en charpenterie.

27. Application des modalités

Le concédant peut, avant, pendant et après l'Exposition, adopter et faire appliquer tout règlement qu'il jugera nécessaire au bien de l'Exposition, et le partenaire et l'exposant s'engage à le respecter et à s'y conformer, ainsi qu'à tout autre règlement émis et décrété par le Centrexpo Cogeco de Drummondville et/ou par les autorités municipales de la ville de Drummondville.

28. En cas d'annulation

Advenant le cas où un ou plusieurs événements imprévus pourraient retarder, interrompre ou empêcher la tenue de l'Exposition, une portion remboursable au partenaire ou à l'exposant du montant total inhérent à sa participation sera calculée en toute équité par le concédant, de manière à ce que les frais encourus par le partenaire ou l'exposant au moment de l'annonce du retard, de l'interruption ou de l'annulation de l'Exposition soient couverts, et cette portion lui sera remboursée. Il est entendu que le concédant ne saura être tenu financièrement responsable que strictement en vertu des dispositions du présent paragraphe.

29. Accès ou exclusion

L'accès ou l'exclusion du partenaire ou de l'exposant à la participation de l'Exposition suivant les termes et conditions du présent contrat ne sont pas garantis d'une année à l'autre.

30. Négligence

Le partenaire et l'exposant sera tenu responsable de tout dommage causé par sa faute ou sa négligence aux planchers, murs ou colonnes du site de l'Exposition, de même qu'à la propriété de tout autre exposant. L'exposant n'est pas autorisé à appliquer de la peinture, de la laque ou tout autre enduit ou produit adhérent sur les colonnes, murs ou planchers.

31. Règlements syndicaux locaux

Le partenaire et l'exposant s'engage à respecter tout règlement syndical local en vigueur au moment de l'Exposition et à obtenir tout permis ou autorisation exigé par toute association syndicale ou regroupement professionnel ayant autorité au sein de l'Exposition ou dont les membres travaillent dans l'édifice ou sur le site de l'Exposition.

32. Volume de la musique

Bien que la musique enregistrée soit permise dans les stands, le volume doit être ajusté de manière à ne pas déranger les occupants des stands voisins. Ce règlement sera appliqué de manière stricte.

33. Courtoisie

L'exposant, le partenaire et ses visiteurs doivent se comporter de manière courtoise et respecter les droits des autres exposants. La cueillette de brochures et documents d'autres stands ou leur photographie sont interdites sans le consentement des exposants concernés.

34. Lois de la province de Québec

Cette entente sera interprétée selon les lois de la province de Québec.

Nom: _____

Signature: _____

Organisation: _____

Date: _____

NOUS CONTACTER

Réservez votre kiosque d'exposition ou votre plan de visibilité dès aujourd'hui!



ESPACE D'EXPOSITION & PLANS DE VISIBILITÉ

Alexandre Lapierre, BiogasWorld
alexandre@biogasworld.com



LOGISTIQUE & OPÉRATIONS DES EXPOSANTS

Veronique Tremblay, DEE Global
vtremblay@deeglobal.ca



INSCRIPTION & INFORMATIONS GÉNÉRALES

Natalia Bourenane, BiogasWorld
natalia@biogasworld.com

FORUMGNR.COM

